

Contrôle dans les chantiers du BTP

**Expérience de la Délégation Régionale de l'Emploi de
Casablanca**

Plan

- **Introduction**
- **Cadre législatif et réglementaire**
- **Quelques statistiques sur les AT à Casablanca**
- **Contrôle dans les chantiers**
- **Principales infractions relevées**
- **Conclusion**
- **Recommandations**

Introduction

- **Le secteur de la construction est un secteur économique important mais malheureusement pourvoyeur d'accidents du travail graves le plus souvent .**
- **les intervenants de l'acte de construire sont multiples: maitres d'ouvrage, maitre d'œuvre, bureaux d'étude et de contrôle, entreprises y compris les sous traitants, sans oublier les artisans indépendants.**

➤ **Le contrôle est assuré par des administrations publiques : services communaux (autorisations de construire) , inspection du travail (contrôle de l'application de la législation du travail), etc.**

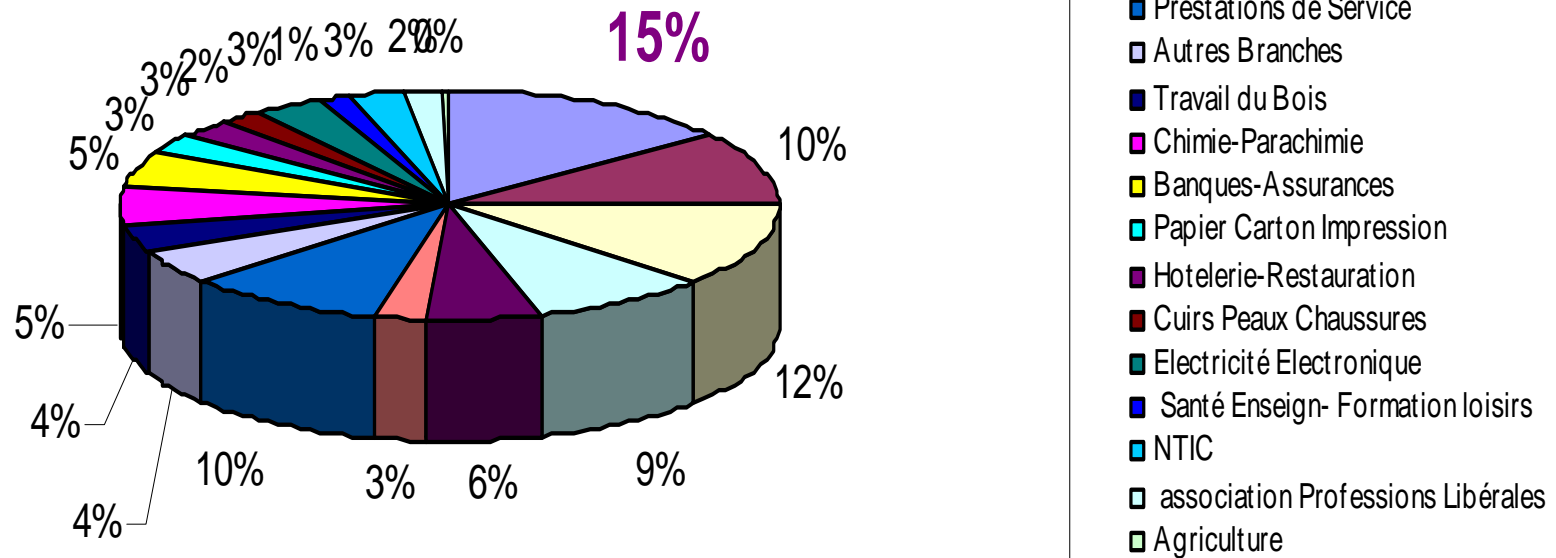
➤ **L'obligation d'assurer la santé et la sécurité dans les chantiers s'applique à chacun des acteurs mais surtout au duo maître d'ouvrage/maître d'œuvres qui sont chargés de la conception de l'ouvrage, du choix des entreprises , de la définition des responsabilités et de la coordination entre tous les intervenants.**

**Quelques Statistiques des AT dans
le secteur du BTP
À Casablanca**

Nombre d'AT par branche d'activité à Casablanca de 2005 à 2007

BRANCHES D'ACTIVIE	2005	2006	2007	TOTAL
BTP	1245	1130	1400	3775
Textile Confection	1139	932	1002	3073
Métallurgie-Mécanique	814	819	1125	2758
Commerce	733	862	855	2450
Agroalimentaire	566	454	530	1550
Secteur Public et semi public	846	1029	250	2125
Prestations de Service	1267	1428	962	3657
Autres Branches	503	498	421	1422
Travail du Bois	487	293	400	1180
Chimie-Parachimie	481	489	519	1489
Banques-Assurances	424	456	465	1345
Papier Carton Impression	338	268	290	896
Hotellerie-Restauraton	250	220	251	721
Cuir Peaux Chaussures	210	186	220	616
Electricité Electronique	160	125	308	593
Santé Enseign- Formation loisirs	246	67	142	455
NTIC	57	81	268	406
association Professions Libérales	232	264	202	698
Agriculture	0	0	14	14
Total	9998	9601	9610	29209

AT déclarés en 2007

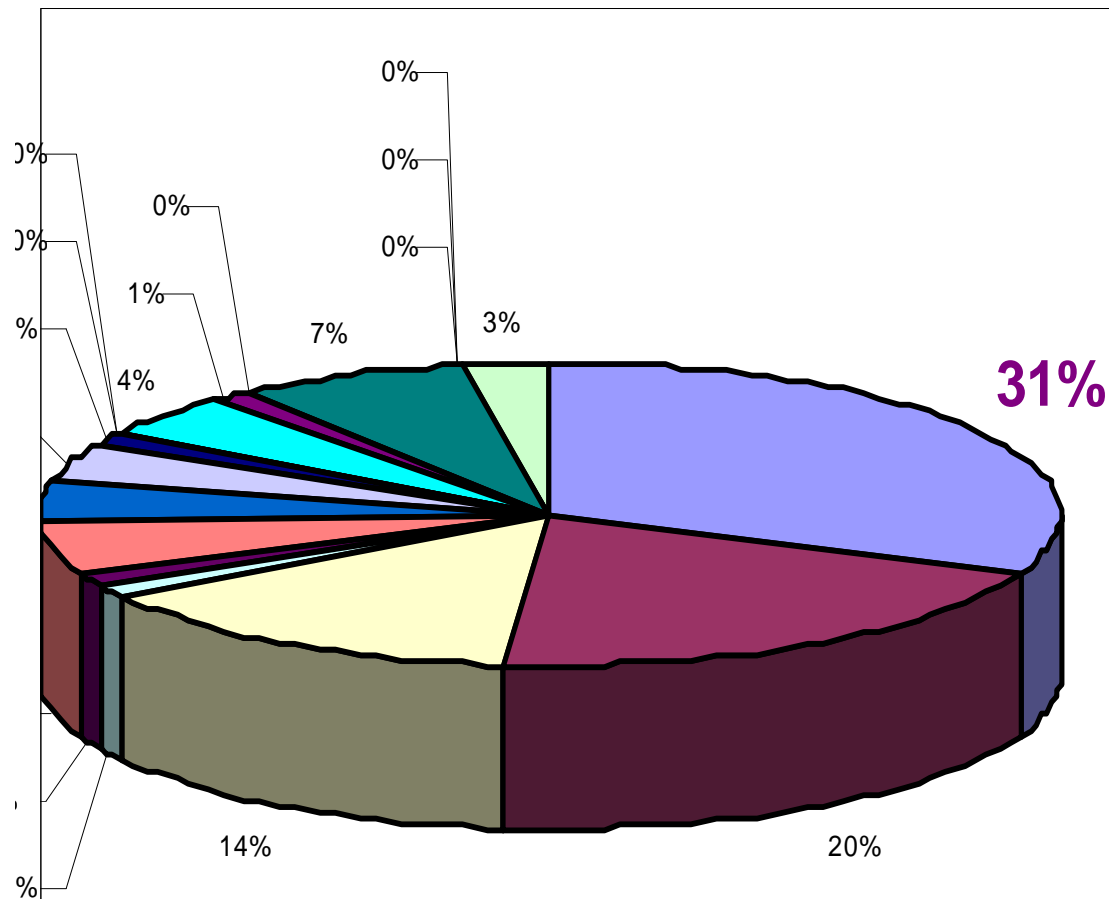


Le BTP: 15% des AT déclarés à Casablanca en 2007

Nombre d'AT mortels par branche d'activité de 2005 à 2007

BRANCHES D'ACTIVITE	2005	2006	2007	TOTAL
BTP	44	24	22	90
Prestations de Service	10	22	14	46
Autres Branches	11	6	10	27
Hotellerie-Restauraton	0	5	1	6
Secteur public Semi Public	5	4	1	10
Chimie-Parachimie	1	3	4	8
Métallurgie-Mécanique	7	3	3	13
Agroalimentaire	1	2	3	6
Electricité Electronique	0	2	1	3
Travail du Bois	3	1	0	4
Cuirs Peaux Chaussures	0	1	0	1
Textile Confection	2	1	3	6
NTIC	0	1	1	2
Banques-Assurances	0	1	0	1
Commerce	6	1	5	12
association Professions Libérales	2	1	0	3
Papier Carton Impression	2	0	0	2
Santé Enseign Formation loisirs	1	0	0	1
Agriculture	0	0	2	2
Total	95	78	70	243

AT mortels à Casablanca en 2007



Le BTP : 31% de tous les AT mortels à Casa en 2007(22/70)

- BTP
- Prestations de Service
- Autres Branches
- Hotelierie-Restoration
- Secteur public Semi Public
- Chimie-Parachimie
- Métallurgie-Mécanique
- Agroalimentaire
- Electricité Electronique
- Travail du Bois
- Cuir Peaux Chaussures
- Textile Confection
- NTIC
- Banques-Assurances
- Commerce
- association Professions Libérales
- Papier Carton Impression
- Santé Enseign Formation loisirs
- Agriculture

AT du BTP déclarés à la préfecture de Casa Anfa (3 ans : 2005 à 2007)

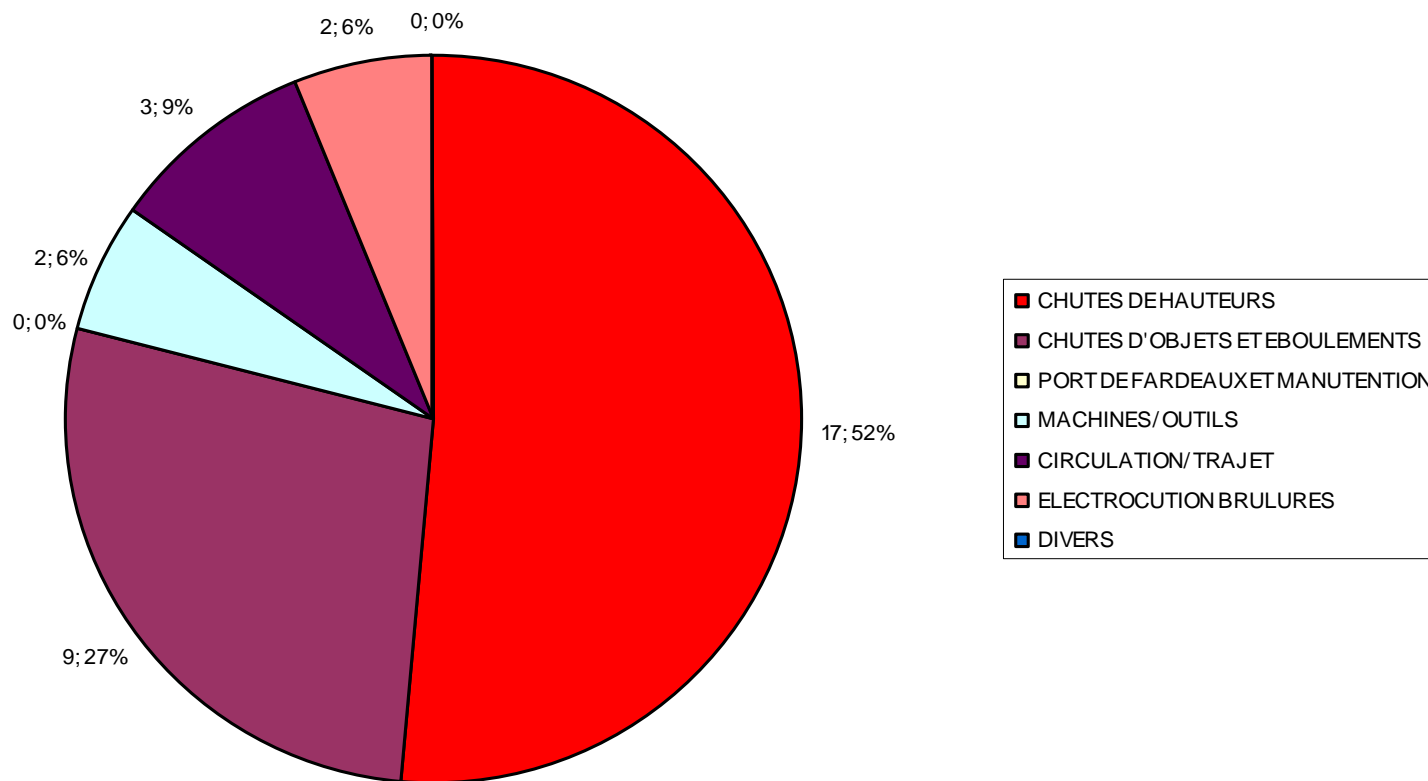
Causes

CAUSES	SUITES			TOTAL
	DECES	IPP	IPT	
CHUTES DE HAUTEUR	17	208	154	379
CHUTES D'OBJETS ET EBOULEMENTS	9	142	101	252
PORT DE CHARGE ET MANUTENTION	0	60	49	109
MACHINES/OUTILS	2	102	43	147
CIRCULATION/TRAJET	3	35	29	67
ELECTROCUTION	2	12	4	18
DIVERS	0	123	65	188
TOTAL	33	682	445	1160

IPP: incapacité permanente partielle

IPT: incapacité permanente totale

CAUSES AT BTP AVEC DECES ANFA 3 ANS



La chute de hauteur: 52% de tous les AT mortels du BTP(Casa-Anfa sur les 3 ans 2005-2007))

Cadre législatif et réglementaire

Principaux Textes législatifs et réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail dans le secteur du BTP

- 1) Loi n°65-99 : **Code du travail**
- 2) Arrêté du 12 mai 2008 : **Mesures générales d'hygiène et de sécurité**
- 3) Arrêté du 02 avril 1952 : **conditions d'hygiène et de sécurité applicables au secteur du BTP**
- 4) Arrêté du 9 février 2005 : **Modèle du rapport d'enquête sur les circonstances de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle**
- 5) Décret du 23 janvier 2001 : **Protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante**
- 6) Décret du 22 juillet 1970 : **Mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé de façon habituelle à l'intoxication saturnine.**
- 7) Décret royal du 20 novembre 1968 : **Mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant de façon habituelle à l'inhalation de poussières d'origine industrielle.**
- 8) Arrêté du 15 mars 1952 : **Mesures particulières de protection des ouvriers qui exécutent des travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation.**
- 9) Arrêté du 28 juin 1938 relatif aux **installations électriques.**

Interventions de l'Inspection du travail dans les chantiers du BTP à Casablanca

Priorité:

Le BTP s'est inscrit dans le programme d'actions prioritaires de l'inspection du travail à Casablanca durant 2008.

Actions:

- Repérage des chantiers sur Casablanca.**
- Constitution d'équipes de contrôle multidisciplinaires : un inspecteur du travail, un ingénieur et un médecin chargés de l'inspection du travail.**
- Planification de la visite du chantier et du suivi**

Les grandes catégories d'infractions relevées sont:

- La non conformité des échafaudage, des plate formes et des échelles
- La non-conformité des installations électriques
- La non vérification des engins de levage.
- La défaillance de l'hygiène générale du chantier et des sanitaires
- La non mise à disposition des travailleurs de vêtement de travail et des EPI de base des chantiers(casques, chaussures, ..)
- La non protection contre les chutes(travail de toiture, trémies d'ascenseurs...).
- Non-conformité des outils et machines utilisés(soudage, meules, machines à bois, etc.)
- Stockage des matières premières sans précautions pour les produits inflammables et combustibles.
- L'absence de médecine du travail et de secouristes formés dans les chantiers.
- Autres: signalisation du chantier, circulation ,Bruit, vibration, charges lourdes, etc.



Echafaudage!!!



Meule pour marbre



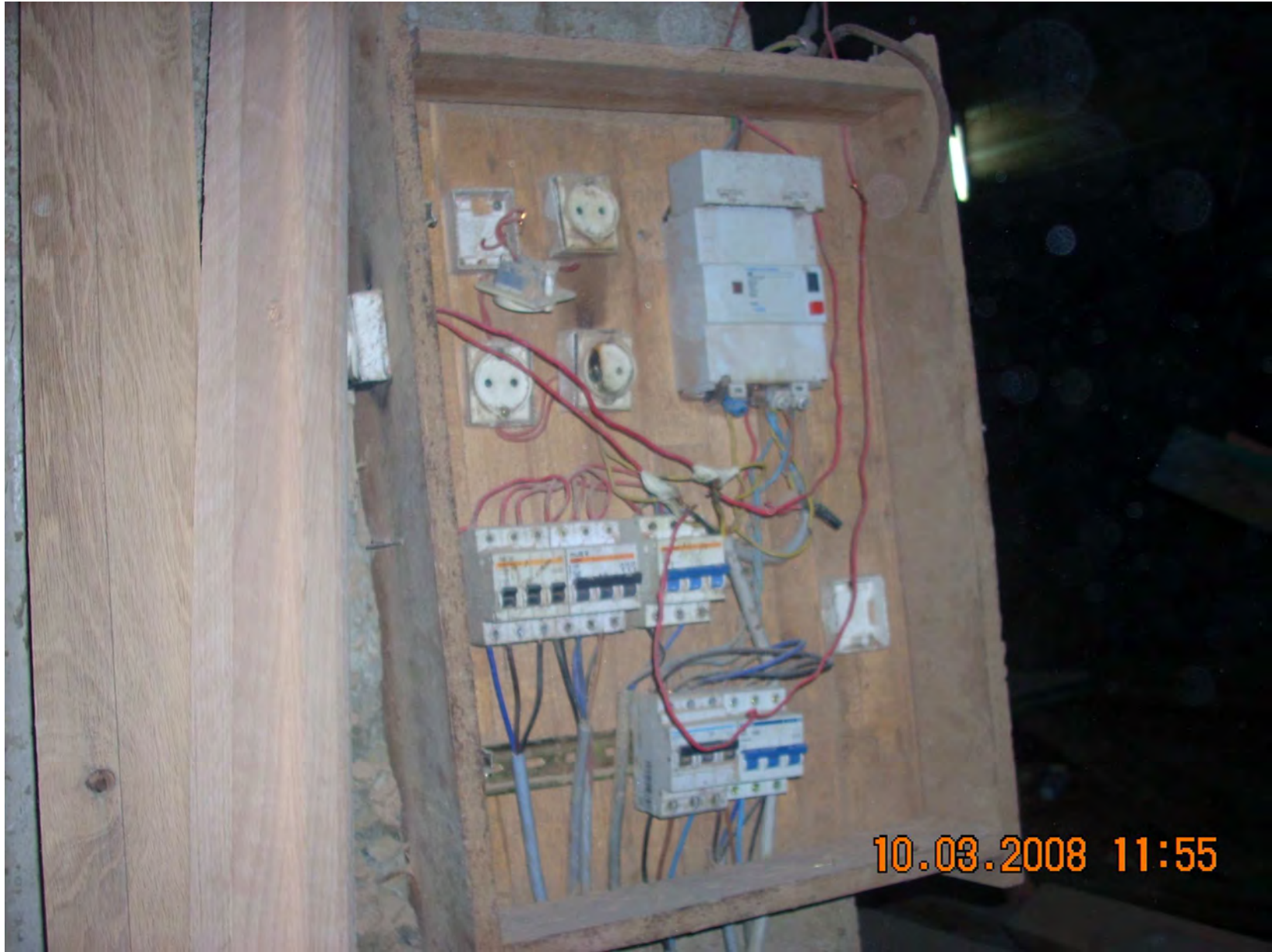
Deux jeunes travaillant le marbre: inhalation massive de poussières



Echelle!!!



Pas de commentaires



10.03.2008 11:55

Conclusion

- **Secteur à très haut risque**
- **La réglementation basique de sécurité et santé au travail n'est pas respectée.**
- **La multitude d'intervenants dans le chantier et la sous-traitance (2ème et 3ème degré) rend difficile le suivi des chantiers.**
- **Seul un engagement franc de tous les acteurs peut améliorer la situation.**

Suggestions et recommandations

- **Elaborer un plan NATIONAL** de prévention des risques professionnels dans le BTP avec des priorité(chutes de hauteur) et qui intègre tous les intervenants : fédération du BTP, ordre des architectes, bureaux de contrôle et organismes de vérification, ministères de l'intérieur, de l'Emploi, la protection civile, l'Environnement, autres;

- **Réglementation**

Actualiser le texte sur le BTP;

Réglementer l'obligation de la coordination de sécurité dans les chantiers (plan de prévention) pour les maitre d'ouvrage/maitre d'œuvres..

Promotion des normes marocaines y compris les normes de gestion de la santé sécurité et la norme de conformité sociale.

Contrôle

- Renforcer le contrôle par les agents chargés de l'inspection du travail
- Faciliter la procédure du recours aux organismes techniques de vérification et de contrôle par les agents de l'inspection du travail.

Sensibilisation aux risques professionnels .

- Impliquer les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales dans ces actions.
- Renforcer les modules de sécurité dans les centres de formation professionnelle et technique.